

Compte rendu du Conseil de l'ED SHAL du 25 novembre 2024 – 11h-13h

Ordre du jour

1. Informations sur les contrats doctoraux 2024
2. Subventions (Docto'Shal, cérémonie de remise des diplômes)
3. Le prix « Jeune chercheur » 2024 de la Ville de Nice
4. Dossier VAE
5. La question du tapuscrit en langue autre que le français
6. Les conventions de co-tutelle
7. Mise en place du « certificat international » par la DDIE
8. Le rapport de Sylvie Pommier et Xavier Lazarus « **Recommandations pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société** », remis aux ministres Patrick Hetzel (Enseignement supérieur et Recherche) et Marc Ferracci (Industrie).
9. Questions diverses

Présents :

Véronique Magri, Matthieu Chochoy, Jacques Araszkieviev, Marie-Joseph Bertini, Diego Pescarini, Sandra Perez, Edith Galy, Gregori Jean, Nicolas Péliissier, Marina Nordera, Barbara Meazzi, Marie Lesclingand, Serge Quilio, Lionel Gourichon.

1. Un désistement sur la liste principale des contrats doctoraux est à constater, remplacé par le 1^{er} doctorant sur liste d'attente (lors de la réouverture de l'appel en septembre). Les 10 contrats doctoraux ont été attribués. L'appel pour un contrat doctoral dans le cadre de la Villa Arson / UniCA (idex) devrait être clarifié ; en particulier la mise à jour des listes d'HDR par labo sur Adum ainsi que la mise à jour de la liste des potentiels encadrants en création permettront aux candidats de mieux cibler leur recherche d'une direction de thèse.
2. Une subvention de **500 euros** sera versée à Docto'Shal pour 2024. Ensuite, le versement se fera sur présentation de projets et après consultation du Conseil. **Vote « oui » à l'unanimité.**
Une rencontre entre l'association et les directions d'EUR est prévue.

Rappel de la procédure pour versement d'une subvention :

- vote des subventions au sein du conseil de l'ED
- CR écrit de la décision du conseil de l'ED, signé par le directeur de l'ED
- le CR est envoyé à la MED
- Passage au CA de l'université,
- Si validation, le paiement est possible

3. Le prix « jeune chercheur » n'a pas pu être remis cette année par la Ville de Nice ; il est proposé que l'ED verse un prix équivalent de 300 euros à la doctorante qui avait été élue comme un second prix de l'ED exceptionnel. **Vote « oui » à l'unanimité.**
4. Dossier VAE : 2 rapporteurs (Marina Nordera et Serge Quilio). Le dossier complet a été envoyé à l'ensemble du Conseil.

Après écoute des deux rapports et discussion, un vote a lieu sur la question : êtes-vous d'accord pour valider le dossier présenté afin qu'il suive la procédure pour présentation au CED ?

3 oui, 2 non, 8 abstentions

Le Conseil valide la présentation du dossier en CED.

Il est demandé qu'une réflexion soit menée autour des thèses par VAE, attendus, critères d'évaluation afin de clarifier cette procédure.

5. Pour les thèses rédigées en une autre langue que le français, il est demandé actuellement un résumé court (a minima 1700-4000 caractères). Le Conseil se prononce favorablement pour demander un résumé long dorénavant, à l'instar des co-tutelles, **15 000 signes, espaces comprises**.
6. Pour les thèses en co-tutelle, rédigées en une autre langue que le français,
 - il est demandé un « résumé substantiel » (voir arrêté) : au moins 15000 caractères espaces comprises.
 - La convention doit être initiée dès la première année, au plus tard la 2^e. Il est exigé au moins un séjour d'un an à UniCA et paiement des droits afférents. La convention ne couvrant généralement pas la durée de la thèse, il est nécessaire de la compléter par un avenant qui indique le lieu de règlement des frais de scolarité et un calendrier prévisionnel de recherche.
7. Mise en place du « certificat international » par la DDIE

Il a été constaté que pour l'année 2022-2023 quinze mobilités ont été réalisées et pour l'année 2023-2024 quarante-sept.

Pour continuer sur cette lancée, la Direction du Développement International et Europe (DDIE) a mis en place un certificat des expériences internationales à Université Côte d'Azur pour le niveau licence, master et souhaite le proposer en doctorat.

Pour obtenir ce dernier, il est proposé, qu'au cours de leur cursus, les doctorants devront se rendre sur Moodle et justifier de leurs mobilités. Cette dernière peut être physique, virtuelle, de courte ou/et de longue durée. Tout ceci pour valoriser l'ensemble des expériences internationales.

Il a également été instauré des activités d'internationalisation @home. Il existe deux grandes catégories telles que les webinaires et les ateliers.

8. Le rapport de Sylvie Pommier et Xavier Lazarus « **Recommandations pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société** », remis aux ministres Patrick Hetzel (Enseignement supérieur et Recherche) et Marc Ferracci (Industrie).

Les principales recommandations retenues par les Ministres sont :

> Valoriser le doctorat en proposant une journée européenne du doctorat permettant de mettre en avant les parcours d'excellence, les réussites et les opportunités de formation dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche européen ;

> Améliorer le lien entre la formation doctorale et l'emploi en créant une plateforme nationale dédiée au doctorat et à l'emploi des docteurs, en ajustant le cadre de la formation doctorale pour favoriser les relations avec les secteurs économiques et en associant plus efficacement les représentants des secteurs d'emploi aux collèges doctoraux

> Approfondir les liens entre les formations d'ingénieur et la recherche en encourageant les parcours pré-doctoraux pour les étudiants en ingénierie et en facilitant leur intégration dans l'écosystème national de recherche.

Ce rapport est disponible et téléchargeable sur la page :

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/vers-une-meilleure-valorisation-du-doctorat-dans-le-monde-de-l-entreprise-et-de-l-industrie-le-97855>

9. Actions lancées par Aurea Couphignon, *Responsable Développement de Carrière des Doctorants*

Direction Relations Entreprises, Université Côte d'Azur :

- **Doctorants de 1ère année** : définition du projet professionnel et élaboration du plan de formation ;
- **Doctorants de 2ème année** : projet professionnel, plan de formation et bilan de compétences ;
- **Doctorants de 3ème année et jeunes docteurs (soutenance 2024)** : projet professionnel et bilan de compétences.

Ces actions s'articuleront autour d'entretiens individualisés proposés sur la période de **décembre 2024 à juin 2025**.

En parallèle, il est prévu d'organiser un **workshop intitulé "Doctorat : compétences et développement de carrière"**. Celui-ci se tiendra **fin janvier**, avec un focus particulier sur les doctorants en 2ème année.

Marie-Joseph Bertini propose des actions de contact direct avec les entreprises. Cartographie des entreprises du territoire, des DRH, consultation et promotion des compétences des docteurs de SHAL. Cette demande sera relayée auprès d'A. Cophignon.

Véronique Magri



Directrice de l'École Doctorale 86
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR 